



QUAND L'HISTOIRE SE REPETE

Suite à la conférence de presse de la conférence tripartite, et de sa déclaration d'intention pour résoudre la question jurassienne.

Le Groupe Sanglier prend aujourd'hui acte de la déclaration d'intention de la conférence tripartite visant à résoudre la question jurassienne. Les déclarations faites aujourd'hui n'ont rien de surprenant et justifient notre refus constant de se prononcer favorablement à une procédure consultative dans le Jura bernois.

Après plusieurs mois de discussions intergouvernementales dont rien n'a filtré, il en ressort aujourd'hui que le Conseil Exécutif bernois n'a pas pris ses responsabilités, et ce pour plusieurs raisons.

Premièrement, la procédure consultative choisie ressemble étrangement à celle des plébiscites des années septante : une première phase touchant l'ensemble du Jura et du Jura bernois, suivie d'une deuxième procédure de vote pour les communes minorisées au premier scrutin qui en feraient la demande. Après 15 ans d'études au sein de l'AIJ, d'innombrables séances et comités, le résultat est pour le moins affligeant.

Or donc, si ce procédé fort louable d'un point de vue démocratique n'a pas réussi à calmer les irrédentistes séparatistes en 1975, en sera-t-il autrement en 2012 ? Car souvenez-vous, ceux-ci ont déjà annoncé qu'ils continueraient le combat en cas de résultat opposé à la réunification...

De plus, aujourd'hui il n'y a aucun engouement populaire pour une votation, ni dans le Jura, ni dans le Jura bernois. Pour ce dernier surtout, la procédure est imposée de l'extérieur, et la fuite en avant entretenue par une minorité ingrate de séparatistes, qu'ils soient marginaux ou haut placés dans les instances politiques jurassiennes... mais en fait, y'a-t-il une différence ?

Par ailleurs, chaque commune du Jura bernois aura le droit, dans les deux ans suivant la première phase globale, de demander l'organisation d'un vote sur son territoire. Philippe Perrenoud nie farouchement qu'il s'agisse de la « solution communaliste ». Pourtant, c'est exactement cela, avec le risque d'un morcellement malvenu pour notre région. Et tant qu'à faire, pourquoi ce droit n'est-il pas donné aux communes jurassiennes qui souhaiteraient quitter la république bananière et ainsi échapper aux scandales en série ?

Néanmoins, il y a tout de même du positif dans cette déclaration. D'une part, au terme du processus, l'AIJ sera dissoute, ce que nous demandons depuis des années ! D'autre part, le conflit jurassien sera considéré comme officiellement réglé. Espérons que le canton de Berne s'en donne les moyens et impose - même par la force - l'avis majoritaire à ceux qui bafouent la démocratie, et au bout du compte, éviter que l'histoire ne se répète, encore une fois !

Groupe Sanglier